

CONSEIL MUNICIPAL de LE VERGER

Séance du 24 février 2022

Compte rendu

DATE DE CONVOCATION 18/02/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 25/02/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4).
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Sonia LEPAGE
EN EXERCICE..... 14	Absents excusés : Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 12	Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.
VOTANTS..... 13	Secrétaire de séance : Thomas MATALI

02.2022.01 – ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Thomas MATALI en qualité de secrétaire de séance

02.2022.02 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

02.2022.03 – FINANCES – Approbation du compte de gestion 2021

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les comptes de gestion 2021.

02.2022.04 – FINANCES – Vote du Compte Administratif 2021 du budget principal

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2021.

02.2022.05 – FINANCES – Affectation du résultat 2021

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

1°) – Excédent d'investissement :

- Inscrire au chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » en recettes d'investissement la somme de 520 097,71 €

2°) – Excédent de fonctionnement :

- Inscrire au 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 80 492,90 €

- Inscrire au 002 « Excédent reporté » pour 150 000 €

02.2022.06 – FINANCES – Vote des taux d'imposition 2022

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la proposition ci-dessus

02.2022.07 – FINANCES – Subventions et participations 2022

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le nouveau tableau des subventions et participations 2022.

02.2022.08 – FINANCES – Vote du Budget Primitif 2022 du budget principal

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent le budget primitif 2022 du budget principal

02.2022.09 – FINANCES – Subvention au CCAS

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent le versement de la subvention au CCAS.

02.2022.10 – FINANCES – Conditions de versement de la subvention 2022 à l'École Sainte Bernadette

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de verser la subvention 2022 à l'École Sainte Bernadette en trois fois.

02.2022.11 – PERSONNEL COMMUNAL – Création de postes pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

- à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

- de modifier le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

- que les dispositions de la présente délibération prennent effet immédiatement.

02.2022.12 – PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un poste non permanent pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel absent

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence des fonctionnaires ou des agents contractuels à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ des agents et/ou après son retour pour une mission de tuilage.

- de modifier le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

- que les dispositions de la présente délibération prennent effet immédiatement.

02.2022.13 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d'un représentant à « Terres de Sources » à titre consultatif dans la commission d'appel d'offres de commandes

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Mme Delphine DELCAMBRE pour représenter la commune de LE VERGER, à titre consultatif, dans la commission d'appel d'offre de commandes auprès de « Terres de Sources ».

02.2022.14 – INTERCOMMUNALITÉ – Rennes Métropole - Rapport relatif aux prix et à la qualité du service public d'assainissement.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, prennent acte du rapport relatif aux prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2020 de Rennes Métropole.

02.2022.15 – Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises par Madame le Maire entre le 8 janvier 2022 et le 17 février 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Fait à LE VERGER, le 25 février 2022

Le Maire,
Sylvie GALIC

